



Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :  
arr. n° CS – 2019-05

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Côte-d'Or



# ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire  
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or  
pour l'année scolaire 2019-2020

La directrice académique des services de l'éducation nationale,  
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis du comité technique académique du 25 janvier 2019 fixant les moyens d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2019-2020,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 4 février 2019,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 5 février 2019,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 24 mai 2019,
- LES** comités techniques spéciaux départementaux réunis les 21 et 28 juin 2019,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 4 septembre 2019.

## ARRÊTE :

## **TITRE I : IMPLANTATION D'EMPLOI**

**ARTICLE 1** Les emplois suivants sont attribués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à titre provisoire pour l'année scolaire 2019-2020:

### **Enseignement élémentaire**


élémentaire	0211884J	DIJON MONTS DE VIGNE	8 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire
élémentaire	0211338R	PERRIGNY-LES-DIJON	6 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire
élémentaire	0210567C	SENNECEY-LES-DIJON	6 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire

### **Enseignement préélémentaire**

primaire	0211954k	ATHEE en maternelle	7 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire
maternelle	0212111F	DIJON CHATEAU DE POUILLY	6 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire
primaire	0210922N	IZIER en maternelle	4 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire
maternelle	0212205H	VILLERS-LA-FAYE	3 <sup>ème</sup> poste classe ordinaire

**ARTICLE 2** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dijon, le 4 septembre 2019  
La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or,



Pascale COQ